

Arrêté du 30 avril 2012 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) tribunal d'instance de Mamoudzou

NOR : JUSB1222593A

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions du régisseur titulaire au tribunal d'instance de Mamoudzou.

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 22 mars 2012 mettant fin aux fonctions du régisseur titulaire au tribunal d'instance de Mamoudzou sont rapportées comme suit :

Au lieu de : « M. Philippe MOIRET, adjoint administratif principal de 2ème classe »,

Lire : « M. Richard MOIRET, adjoint administratif principal de 2ème classe »,

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de Saint-Denis-de-la-Réunion en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 30 avril 2012.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du bureau des carrières et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK